



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi 20 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**13/12/2024**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**13/12/2024**

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Nicolas BRIGNONE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Cindy PRALONG	M. Joseph BOANEMOA
M. Christophe DELESSERT	M. Emmanuel BERART
Mme Charlotte THAI AWE	M. Bernard LAVANDIER
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELIERE
Nombre de présents	: 36	Mme Laurie HUMUNI	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de votants (15 procurations)	: 51	M. Tristan DERYCKE	M. Daniel HINSCHBERGER
		Mme Françoise SUVE	Mme Veylma FALAE
		Mme Isabelle LAFLEUR	M. Eric MELTESALE
		M. Philippe BLAISE	Mme Christine LE SAINT
		Mme Naïa WATEOU	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	
		M. Bruno CAPY	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-1300

portant acceptation de l'indemnité due à la Ville par la compagnie d'assurances HELVETIA au titre du sinistre lié aux émeutes du 13 mai 2024

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 décembre 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la police d'assurance n° 91806618 passé avec la compagnie HELVETIA,

Considérant qu'à compter du 13 mai 2024, plus de 37 bâtiments municipaux ainsi qu'une grande partie du mobilier urbain, et notamment le réseau de vidéo protection, ont été dégradés ou incendiés, en tout ou partie,

Considérant que ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration dans le cadre du contrat d'assurance « Dommages aux biens » souscrit par la Ville auprès de la compagnie HELVETIA sous le n° 91806618,

Considérant qu'un accord a pu intervenir entre la Ville et ses assureurs sur un montant global d'indemnité de 5 milliards de francs CFP,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/130 du 20 décembre 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le conseil municipal :

- accepte le montant de cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFP au titre de l'indemnité globale due par la compagnie d'assurances HELVETIA en ce qui concerne le sinistre lié aux émeutes du 13 mai 2024 dans le cadre de son contrat d'assurance « Dommages aux biens » n° 91806618,

- autorise le maire ou son représentant à signer l'accord de règlement correspondant.

ARTICLE 2 /

La recette résultant de l'indemnité mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> sera imputée au budget principal.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20241220-3213-DE-1-1  
Réception par le Haut-commissariat : 23 décembre  
2024

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DÉCEMBRE  
2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 20 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley Baroni, consisting of several overlapping loops and a horizontal line across the middle.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia Lagarde, written in a cursive style with a large initial 'S'.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- |                     |   |
|---------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS)     | 2 |
| - MISE EN LIGNE     | 1 |